

# Etude de l'Ademe : toute la vérité sur la clim !

**L'étude «La climatisation de confort dans les bâtiments résidentiels et tertiaires», réalisée par l'Ademe, dresse un état des lieux de cet équipement en France Métropolitaine. Elle pointe aussi du doigt son impact sur le climat.**

Avec des ventes en constante progression depuis 2014-2015 et qui ont dépassé pour la première fois les 800 000 unités vendues en 2020, le taux d'équipement atteint désormais 25 %. Ce taux moyen recouvre de fortes disparités. Ainsi les possesseurs de maisons individuelles sont 31 % à posséder un équipement de climatisation contre seulement 20 % des ménages habitant en logement collec-



tif. La catégorie socio professionnelle joue également un rôle significatif dans l'équipement : 37 % des professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures utilisent un dispositif de climatisation contre seulement 19 % des ménages dont la personne de référence est sans emploi ou inactive. Bien évidemment, la zone climatique de résidence induit également de fortes disparités.

Au sein des activités tertiaires, les taux d'équipement varient très fortement selon les secteurs considérés. Ainsi, alors que seulement 7 % des surfaces des bâtiments d'enseignement sont climatisés, ce taux monte à 64 % au sein des activités de bureaux.

## 4,9 TWh consommés en 2020

Côté consommations énergétiques, pour le secteur résidentiel, elles sont évaluées à environ 4,9 TWh en 2020. Les maisons individuelles représentent un peu plus de 75 % de ces consommations.

Les consommations d'énergie totales du secteur tertiaire ont été estimées à 10,6 TWh en 2020. Les bureaux et les commerces représentent environ les ¾ des consommations totales des activités tertiaires.

La suite de l'étude s'intéresse à l'impact environnemental de ces systèmes : «S'ils apportent à leurs utilisateurs une amélioration indéniable de leur confort en période de fortes chaleurs, ils contribuent pour une part à accroître ces phénomènes climatiques en raison des émissions de gaz à effet de serre générées directement et indirectement». On apprend ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> associées au fonctionne-

ment des systèmes de climatisation sont estimées à environ 0,9 million de tonnes. Ceci représente environ 4,5 % des émissions totales générées par la production d'électricité en France.

## Fuites annuelles : 1 918 tonnes de gaz

Par ailleurs, les fluides frigorigènes stockés dans les équipements de climatisation ont été évalués à près de 21 000 tonnes. Le secteur tertiaire représente un peu plus de 60 % des quantités stockées, mais la forte progression de la climatisation dans le secteur résidentiel devrait inverser à terme les proportions. Quant aux fuites de fluides frigorigènes, elles sont de 1 918 tonnes chaque année : 938 tonnes annuelles pour le tertiaire et 980 tonnes pour le secteur résidentiel.

Au total, les systèmes de climatisation consomment 15,5 TWh d'énergie en 2020 et émettent 4,6 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> annuellement. En 2020, les émissions totales du secteur bâtiment sont estimées à

80 MteqCO<sub>2</sub>. La climatisation de confort dans le résidentiel et le tertiaire représente donc 5 % de ces émissions. ■



**Cette étude est disponible en ligne :**  
<https://librairie.ademe.fr/>